

Acte de mariage de DEVARIEUX Ursin Sénateur et FOURNIER Rose  
Joséphine [106] x [107].

Du vingt-cinquième jour du mois de février l'an mil huit cent quarante à neuf heures du matin.

Acte de mariage de Ursin Sénateur DEVARIEUX, né à La Cerlangue, section de Saint Jean d'Abbetôt, département de la Seine Inférieure, le vingtième jour du mois d'août an mil huit cent seize, profession de domestique, fils mineur quant au mariage de François Silvain DEVARIEUX, âgé de cinquante-six ans, profession de pêcheur et de Marie Catherine Victorine GRISEL, âgée de cinquante ans, sans profession, ses père et mère avec lesquels il demeure en ladite commune de La Cerlangue, présents et consentants d'une part,

Et de Rose Joséphine FOURNIER, née en cette commune le septième jour du mois d'avril an mil huit cent dix-neuf, profession de domestique, fille mineure de Jean Baptiste FOURNIER, âgé de cinquante et un ans, même profession, et de Rose Dorothée DESMARE, âgée de quarante-neuf ans, sans profession, son père et sa mère avec lesquels elle demeure en cette dite commune présents et consentants d'autre part. Les publications de mariage ont été faites en cette commune, la première le deux, et la deuxième le neuf du présent mois, en celle de La Cerlangue la première le neuf et la deuxième le seize du même mois jours de dimanche, heure de midi, aux lieux ordinaires, et affichées aux termes des articles 63 et 64 du Code Civil sans opposition.

Les futurs conjoints ont produit et déposé :

- 1) Leurs actes de naissance.

2) Le certificat du maire de La Cerlangue attestant que les publications ont eu lieu dans ladite commune sans Le tout en bon ~~oppositi~~on.

Après lecture faite par nous aux termes de la loi, de toutes les pièces mentionnées ci-dessus aussi que du chapitre 6 du titre 5 du Code Civil, intitulé du mariage, article 212 et suivants.

Lesdits comparants ont déclaré prendre en mariage :

L'un Rose Joséphine Fournier,

L'autre Ursin Sénateur Devarieux.

En présence de Benjamin PEUFFIER, demeurant à Graimbouville, domestique, âgé de quarante-trois ans, ami de l'époux.

De Thomas TASSERIE, demeurant à Rogerville, domestique, âgé de vingt-neuf ans, ami de l'époux

De Pierre Julien CAILLEBOTTE, demeurant à Rogerville, cultivateur, âgé de quarante et un ans, ami de l'épouse.

De Guillaume Aimable Auguste VAUCHEL, demeurant à Rogerville, instituteur, âgé de vingt-neuf ans, ami de l'épouse.

Ensuite de quoi, nous Jean Prosper QUERTIER, maire de la commune de Rogerville, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi lesdits époux sont unis en mariage ; et après lecture faite, en présence de tous, ils ont signé avec nous ainsi que les témoins, le présent acte fait double, dans le local ordinaire de la mairie où le public a été admis. Ont déclaré ne savoir signer : l'époux, l'épouse, le père et la mère de l'épouse ainsi que les témoins PEUFFIER et CAILLEBOTTE, de ce interpellé.

DEVARIEUX, Victorine GRISEL, TASSERIE, VAUCHEL